

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 9

Artikel: À propos du congrès syndical
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du congrès syndical

Dans peu de jours, les représentants des fédérations syndicales et des unions ouvrières se réuniront à Berne pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur les événements des trois dernières années et arrêter une nouvelle orientation. Depuis septembre 1913, date du dernier congrès à Zurich, il y a non seulement un espace de temps de quatre années, mais aussi des événements qui représentent un tournant de l'histoire du monde.

Les effets de la guerre mondiale furent tels sur les organisations syndicales, que plus d'une fois il sembla que l'une ou l'autre serait anéantie par la catastrophe. Les moments les plus difficiles ont cependant été surmontés ; même l'Union syndicale a dépassé son effectif de paix le plus élevé. L'adhésion des organisations des cheminots est un fait très important. A part les fédérations de l'U.O.S.E.F. et du personnel des locomotives, appartenant déjà à l'Union, le congrès pourra saluer pour la première fois les représentants de la Société du personnel des trains, des aiguilleurs et gardes-voie et du personnel des manœuvres. Le nombre total des membres qui était de 90,000 au 1^{er} janvier 1917, atteint maintenant au moins 110,000.

Parmi les affaires que le congrès devra liquider, se trouve en première place la révision des statuts. Quoique des modifications de principe ne soient pas proposées, cette révision pourra donner lieu à une discussion en raison de l'orientation même de l'Union syndicale. Les conceptions sont divergentes. Les uns voudraient voir le champ d'activité de l'Union syndicale restreint aux tâches qui lui incombent comme organisation nationale des syndicats — le comité partage cette opinion — tandis que les autres émettent le vœu que l'Union syndicale soit développée comme organisation centrale des fédérations syndicales. Les uns trouvent que l'Union syndicale n'est pas assez démocratique, les autres veulent augmenter ses compétences et son autorité. Les uns prétendent qu'elle s'imisce trop dans leurs droits constitutionnels, les autres lui reprochent de ne pas avoir assez d'initiative.

Les relations de l'Union syndicale avec les Unions ouvrières sont depuis longtemps, et avec raison, l'objet des discussions. Les Unions ouvrières remplissent des tâches importantes, mais malgré tout, elles se plaçaient jusqu'ici trop à l'écart du mouvement général ; elles n'étaient responsables ni envers les fédérations, ni envers l'Union syndicale ; elles n'avaient de même aucune possibilité de dire leur mot dans les questions syndicales. Il est vrai que la position politique d'un grand nombre d'Unions ouvrières est aussi partiellement cause de cette situation.

L'entente de 1910 entre l'Union syndicale et les Unions ouvrières ne solutionna le problème qu'à demi. Or, il faut que la situation soit claire et précise. Les Unions devront être admises régulièrement dans le mouvement ouvrier, y avoir des droits, mais aussi des devoirs. L'Union syndicale, qui doit avoir recours à elles dans des cas déterminés, ne devra pas les ignorer dans les questions qui les intéressent tout particulièrement, ou prendre des décisions sans les consulter.

Il faut notamment que les secrétaires ouvriers soient intéressés aux efforts faits par les fédérations syndicales, car ce sont eux qui détiennent une grosse part de l'activité de propagande.

Le secrétariat des ouvriers doit être supprimé dans sa forme actuelle et être joint au secrétariat de l'Union syndicale. Le but de cette réforme est un meilleur contact avec les besoins des fédérations centrales et une plus grande concentration de l'activité syndicale.

Nos relations avec l'Organisation de la Jeunesse nécessitent de même une nouvelle réglementation. La convention qui a été élaborée au congrès syndical de 1913 n'a pas donné de résultats satisfaisants. On se plaçait à ce point de vue qu'il fallait laisser à la Jeunesse le plus de liberté possible. Cependant, les événements des dernières années n'ont pas confirmé cette confiance. La nouvelle convention devra donc délimiter le champ d'activité de l'Organisation de la Jeunesse et préciser ses devoirs et ses droits. L'Union syndicale et les Unions ouvrières ne peuvent pas admettre que la Jeunesse se considère comme une organisation politico-syndicale particulière et entreprenne d'elle-même des actions qui portent préjudice au mouvement général. L'Organisation de la Jeunesse doit être une institution d'éducation. Comme telle, elle a droit à notre appui moral et financier. Nous espérons que le congrès syndical se placera unanimement à ce point de vue et qu'il acceptera les propositions que la commission syndicale lui soumet dans ce sens.

Ce sont sans doute les relations internationales qui ont subi les plus fortes modifications depuis 1913. Simultanément avec le congrès de Zurich, une conférence syndicale internationale eut lieu. Les participants furent pour la plupart nos hôtes au congrès syndical. Cette conférence a marqué un pas en avant dans la voie de l'activité internationale. Les cotisations furent augmentées et la publication d'un organe international de correspondance décidée ; cet organe devait rapprocher le mouvement syndical des différents pays.

Malheureusement, avec la déclaration de la guerre, les relations internationales cessèrent.

L'U.S.I. créa, il est vrai, en Hollande une succursale pour maintenir les relations avec les pays de l'Entente, mais elle ne rendit pas les services escomptés. D'autre part, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Belgique créèrent à Paris un Bureau de correspondance dans le but de maintenir des rapports entre les pays alliés et les neutres. Les essais faits à diverses reprises pour transférer le siège de l'U.S.I. dans un pays neutre n'aboutirent pas. Mais les plus grandes difficultés surgirent quand il fut question de convoquer une conférence internationale.

La première impulsion pour arriver à un changement fut donnée par la conférence des pays de l'Entente, tenue à Leeds en juin 1916. On y établit un programme à faire insérer dans le traité de paix, qui reçut un accueil favorable de la part de l'U.S.I. et des neutres et qui servira de base de discussion à la prochaine conférence internationale à Berne. L'Union syndicale suisse a fait de grands efforts pour que cette conférence puisse se réunir, et a envoyé des invitations à toutes les centrales nationales pour le 1^{er} octobre. Au moment où nos délégués seront réunis à Berne, au congrès de l'U.S.F.S., une conférence des centrales nationales des Etats de l'Entente siégera à Londres pour prendre des décisions définitives sur l'acceptation de notre invitation.

En outre du programme syndical à faire insérer dans le traité de paix, la fixation du siège de l'U.S.I. donnera lieu à de vives discussions. Cette question nous intéresse tout particulièrement, la Suisse ayant été proposée déjà comme siège futur de l'U.S.I. Si nous acceptons cette charge, dans l'intérêt du mouvement syndical international, ce sera une grosse responsabilité pour les organisations suisses. Cependant, c'est une satisfaction pour nous de voir que les représentants des grandes fédérations syndicales veulent nous accorder leur confiance et nous remettre la direction de l'U.S.I., d'autant plus qu'il n'est pas douteux que le mouvement syndical aura une importance toute particulière après la guerre.

Parmi les propositions des fédérations, il en est une de la Fédération des ouvriers sur bois qui devra être traitée lors de la discussion sur les relations internationales. Il est question de donner, le 1^{er} décembre 1917, le mot d'ordre dans tous les pays en vue de la cessation de la fabrication des articles de guerre. Cette proposition est animée de la meilleure volonté de mettre fin à l'épouvantable massacre, mais elle est impossible à exécuter. Déjà des motifs économiques s'y opposent. Pensons seulement à la Suisse. Le nombre des ouvriers occupés directement ou indirectement dans l'industrie de guerre

est énorme. Personne ne sait d'ailleurs au juste où cette production commence et où elle cesse. Pour les ouvriers occupés dans l'industrie de guerre, il s'agit ici d'une question d'existence qui ne peut être solutionnée par une simple décision. La situation est encore bien plus difficile pour les pays belligérants. L'exécution de la proposition des ouvriers sur bois ne serait possible que par une grève générale de toutes les industries et professions, de tous les employés des chemins de fer, de la poste et des télégraphes. C'est à la fédération, qui soumet cette proposition, d'examiner si les conditions préliminaires pour une telle action sont vraiment favorables.

Nous ne voulons pas nous étendre plus amplement sur les autres propositions au congrès. Il y en a certainement parmi elles quelques-unes qui méritent d'être prises en considération. Nous ne doutons pas que le congrès saura distinguer le bon du mauvais.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter aux délégués la plus cordiale bienvenue dans la ville fédérale, certains que nous sommes qu'ils sauront prendre leur tâche à cœur et que de leurs délibérations l'U.S.F.S. sortira grandie et fortifiée, au grand avantage du mouvement ouvrier en général.



La démonstration ouvrière contre la vie chère

La misère de la classe ouvrière en Suisse s'accroît de jour en jour. La situation et les abus qui se font jour dans les pays belligérants et chez les neutres: le manque des denrées alimentaires les plus importantes et des articles de première nécessité, les prix élevés, la spéculation, l'accaparement et le défaut de mesures de prévoyance des autorités, jettent une singulière lumière sur le régime que nous subissons. L'indignation des ouvriers est grande, leur patience a atteint les dernières limites. Ils demandent des mesures énergiques pour remédier à cet état de choses. L'Union syndicale et le Parti socialiste ont soumis au Conseil fédéral, dans une requête, les revendications les plus urgentes.

Un certain nombre d'Unions ouvrières ont pris l'initiative d'une action de protestation commune de toute la classe ouvrière. Elle doit consister en assemblées de protestation qui auront lieu pendant le temps de travail.

Une conférence de représentants des fédérations syndicales, de la direction du Parti socialiste et des Unions ouvrières a pris des décisions dans ce sens et a fixé la date de ces démonstrations au matin du 30 août. L'exécution de la démonstration est remise aux Unions ouvrières. Le comité de l'Union syndicale et la direction